

Appel à projets

Mission ingénierie
en faveur
des structures d'insertion
par l'activité économique

2018 - 2019

CONTACT

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL
SERVICE INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE
9 PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
CS 42371
22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1

Sommaire

- 1 Enjeux de l'appel à projets
- 2 Lieu d'exécution
- 3 Porteurs de projet éligibles
- 4 Prestations attendues
- 5 Évaluation des actions
- 6 Livrables attendus
- 7 Engagement du Département
- 8 Période de réalisation des actions
- 9 Déroulement de l'appel à projets
 - Calendrier,
 - Dépôt des candidatures,
 - Examen des candidatures,
 - Attribution des subventions

Préambule

La loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active (rSa) et réformant les politiques d'insertion, a confié aux Départements la compétence et la responsabilité de la mise en œuvre du rSa et les a confortés dans leur rôle de « chef de file » des politiques d'insertion.

Le Conseil départemental des Côtes d'Armor, par délibération du 23 et 24 janvier 2017, a adopté, dans le cadre du Schéma des Solidarités, le Programme Départemental d'Insertion. Il définit le cadre stratégique du Département en matière d'insertion sociale et professionnelle (en particulier des bénéficiaires du rSa) et s'articule autour de 3 axes :

-Axe 1 : Être un Département présent qui accompagne les parcours d'insertion vers et dans l'emploi

-Axe 2 : Être un Département facilitateur qui favorise les acteurs de l'insertion avec leur territoires

-Axe 3 : Être un Département chef de file qui se mobilise en faveur des dynamiques d'insertion

L'appel à projets décrit ci-après s'inscrit dans l'axe 2/action 2.1.2 : proposer une mission ingénierie en faveur des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE).

« L'Insertion par l'Activité Économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement » (Code du Travail, article L5132-1).

L'IAE est composé des Structures d'Insertion par l'Activité Économique qui se déclinent en 5 types d'acteur :

- L'Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) assure l'accueil, l'embauche et la mise au travail sur des actions collectives des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières ;

- L'Association Intermédiaire (AI) embauche des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, en vue de faciliter leur insertion professionnelle en les mettant à titre onéreux à disposition de personnes physiques ou de personnes morales.

- L'Entreprise d'Insertion (EI) se situe dans l'économie marchande. Ses ressources proviennent essentiellement de ses ventes de biens et de services. Elle participe à la lutte contre l'exclusion par l'embauche de personnes en situation d'insertion et n'étant pas en mesure d'être embauchées directement par une entreprise classique.

- L'Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) se situe également dans l'économie marchande. Elle propose des missions de travail temporaire à des personnes en situation d'insertion. A la différence des AI, elle intervient plutôt en fin de parcours d'insertion.
- La Régie de Quartier (RQ), embauche en priorité des habitants les plus en difficulté du territoire où elle est implantée. Elle vise à créer du lien social, créer des emplois, et contribuer à la participation citoyenne.

1. Enjeux de l'appel à projets

Le Département des Côtes d'Armor réaffirme son engagement auprès des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) du territoire costarmoricain et entend par le biais de cet appel à projets répondre aux besoins exprimés par les différents acteurs :

- Développer les modalités de collaboration entre les SIAE et les entreprises ;
- Accompagner le développement et le financement des SIAE.

2. Lieu d'exécution

Le projet déposé par les candidats doit permettre de couvrir l'ensemble du département des Côtes d'Armor en cohérence avec son organisation territoriale.

3. Porteurs de projet éligibles

- Les structures disposant d'une expertise reconnue et d'une expérience solide dans les champs de l'insertion par l'activité économique ;
- Les structures disposant d'un réseau partenarial étoffé permettant de développer les champs d'intervention ciblés par l'appel à projets ;

4. Prestations attendues

Le montant maximum consacré à ces opérations est de 50 000 euros TTC.

Le candidat n'est pas tenu de répondre aux deux axes de l'appel à projet et pourra donc proposer sa candidature sur qu'un seul des axes.

- Développer les modalités de collaboration entre les SIAE et les entreprises :

Le prestataire aura pour mission de :

- Proposer et animer un groupe de travail (au moins une fois par trimestre) réunissant les SIAE des Côtes d'Armor et les partenaires concernés (CCI, entreprises, réseaux de l'IAE, Pôle Emploi, Conseil Régional, État, Département) afin notamment de favoriser les pratiques d'échanges professionnels en matière de partenariat entre les SIAE et les entreprises ;
- Identifier et produire un recensement des pratiques de collaboration entre SIAE et entreprises des Côtes d'Armor ;
- Identifier et rendre compte des problématiques de collaboration entre SIAE et entreprises des Côtes d'Armor, faire des propositions opérationnelles pour y répondre et accompagner leur mise en oeuvre ;
- Valoriser les SIAE auprès des entreprises comme des viviers de recrutement. Parmi les SIAE du territoire, il ciblera les métiers susceptibles de faire l'objet d'une valorisation auprès des entreprises (métiers présentant des volumes de recrutements significatifs et / ou des difficultés de recrutement). Le prestataire constituera une « cohorte de candidats actifs » en réponse aux besoins récurrents de recrutements des entreprises. Il tiendra à jour une banque de CV de salariés en insertion, prêts à occuper un emploi ordinaire. Il organisera des opérations périodiques de valorisation de ces candidats : mailing, visites d'employeurs en SIAE, positionnement sur des offres d'emploi, PMSMP...

- Accompagner le développement et le financement des SIAE :

Le prestataire aura pour mission :

- Accompagner les SIAE dans le développement de leurs projets : évaluer l'opportunité des projets, leur viabilité économique, leurs besoins de financement, appuyer la relation aux partenaires financiers ;
- Apporter des solutions de financement par la mise en place d'outils financiers : garanties de prêt bancaire, de prêts, de fonds propres, subventions pour financer des études de faisabilité (« étude-action »)...

5. Évaluation des actions:

Un comité de suivi composé de représentants du Département et du prestataire sera en charge de l'évaluation du suivi et des prestations, tout au long de la période de réalisation.

Le Département des Côtes d'Armor organisera une réunion avec le prestataire retenu.

Une réunion à mi parcours (6 mois) sera organisée afin que le prestataire présente les actions réalisées et les perspectives pour les six prochains mois.

A l'issue de la période de réalisation des actions, une rencontre permettra au comité d'établir une évaluation globale de la prestation.

6. Livrables attendus

Axe 1 :

- Un rapport final comprenant les comptes-rendus des groupes de travail « collaboration avec les entreprises », les supports de présentation, les listes des participants, les actions menées dans le cadre de la valorisation des SIAE auprès des entreprises comme des viviers de recrutement;
- Le recensement des pratiques de collaboration entre SIAE et entreprises,
- Une synthèse des problématiques de collaboration entre SIAE et entreprises avec propositions opérationnelles et mise en œuvre,
 - Un bilan final de l'ensemble de la prestation

Axe 2 :

- Un rapport d'activité qui précisera le nombre et le type de SIAE accompagnées ainsi que la nature des outils financiers mise en œuvre.

7. Engagement du Département :

Accueillir et introduire le prestataire auprès des interlocuteurs du Département qui assurent une fonction auprès des SIAE (les élus et les différents services : Insertion Socio-Professionnelle, Europe et International, Commande Publique...)

8. Période de réalisation des actions :

La durée de l'action devra être de 12 mois. Elle aura pu débuter à partir du 1er novembre 2018 et devra s'achever au plus tard le 31 octobre 2019.

9. Déroulement de l'appel à projets :

- Calendrier
- 17 septembre 2018 : approbation de l'appel à projets par la Commission Permanente
- 18 septembre 2018: publication de l'appel à projets

- 18 septembre au 02 octobre 2018 : dépôt des dossiers de candidature
- 03 octobre au 05 octobre 2018 : examen des candidatures
- Commission Permanente du 15 octobre 2018 : désignation des candidatures retenues et attribution des subventions.

- Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidatures sont à déposer auprès de :

Monsieur le Président du Département des Côtes d'Armor

Hôtel du Département

9 Place du Général de Gaulle

22000 SAINT-BRIEUC

avec copie par courriel à la Direction du Développement Social/Service Insertion Socio-professionnelle :
contactrsa@cotesdarmor.fr

Les dossiers sont constitués des pièces suivantes :

- une présentation du porteur de projet, accompagnée des documents justifiant de son existence légale et du respect des règles courantes en matière de subventionnement public (non condamnation etc ...);
- le plan de financement ;
- une présentation du projet répondant à l'ensemble des critères d'éligibilité listés dans le présent appel à projets ;

- Examen des dossiers

L'examen technique des candidatures sera réalisé par les services du Département

- Attribution des subventions

La validation effective des candidatures sera approuvée par le vote de la Commission Permanente, qui attribuera les subventions. Une convention financière sera établie entre le maître d'ouvrage et le Conseil départemental.

La subvention sera versée en 2 fois :

- 80 % lors de la signature de la convention,
- 20 % sur présentation des livrables

En cas de non réalisation du projet, le Département procédera à la récupération de la subvention.

Appel à projets

Mission ingénierie
en faveur
des structures d'insertion
par l'activité économique

CONTACT

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL
SERVICE INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE
9 PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
CS 42371
22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1